

Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet Canton de Saint-Arnoult-en-Yvelin

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

ID: 078-217805373-20240215-DM\_2024\_06-CC

## COMMUNE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES DÉCISION DU MAIRE

n° 24/06

Le Maire de la commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

**Vu** la délibération n° 2021/043 en date du 25 mai 2021 du Conseil Municipal portant délégations permanentes au Maire,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer une convention d'objectifs et de moyens entre l'association Jazz à toute heure et la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines pour la représentation du concert d'Izo FITZROY le vendredi 22 mars 2024 au Cratère ainsi que le transport en bus des CM1 et CM2 de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines pour le concert des scolaires organisé à Saint-Rémy les Chevreuse le 14 mars 2024,

Madame le Maire de Saint-Arnoult-en-Yvelines, en vertu de la délégation n° 4 accordée par le Conseil Municipal de la délibération n° 2021/043 en date du 25 mai 2021,

## DÉCIDE

## **ARTICLE 1**

De signer une convention d'objectifs et de moyens entre l'association Jazz à toute heure et la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines pour la représentation du concert d'Izo FITZROY le vendredi 22 mars 2024 au Cratère ainsi que le transport en bus des CM1 et CM2 de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines pour le concert des scolaires organisé à Saint-Rémy les Chevreuse le 14 mars 2024,

## **ARTICLE 2**

Le coût de la prestation, objet de la convention, est arrêté à 3 500 € TTC (trois mille cinq cent euros) pour le concert d'Izo FITZROY et 500 € maximum (cinq cent euros) pour le transport en bus dans le cadre du concert des scolaires.

ARTICLE 3: La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance et sera publiée conformément aux dispositions prévues par l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Saint-Arnoult-en-Yvelines, le 15 février 2024

Joëlle JEGAT

Hôtel de Ville